



(01/2025)

### PROMOTION INTERNE AU CHOIX D'ATTACHÉ TERRITORIAL

(Agents proposés de catégorie A )
DOSSIER DE PROPOSITION D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE

Date limite d'envoi du dossier complet

Vendredi 4 avril 2025 (Cachet de la poste faisant foi)
Passé ce délai, le dossier ne sera pas traité

Les dossiers pour la promotion interne 2025 devront être

EXCLUSIVEMENT ENVOYÉS PAR VOIE POSTALE

OU DÉPOSÉS À L'ACCUEIL DU CDG 31 AUX HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX

Les dossiers incomplets, mal remplis, arrivés hors délai ou arrivés par mél

ne seront pas pris en compte.

Les agents qui ne sont pas à jour de leurs obligations de formation de professionnalisation ne pourront pas être inscrits sur la liste d'aptitude

COLLECTIVITÉ (S)		
<b>ATTENTION</b> : le dossier sera accepté sous rése	rve de la transmission de l'ar	rêté fixant les LDG
Renseignements concernant le fonctionnai	re	
NOM de naissance	NOM d'usage	
Prénom(s)		
Date de naissance	Lieu de naissance	
Nom du département ou pays de naissance		
FONCTION PUBLIQUE  *Joindre impérativement l'arrêté de stage ou 1er contrat	Date d'entrée en qualité de fonctionnaire stagiaire/titulaire	Date d'entrée en qualité d'agent contractuel
Dans la Fonction Publique Territoriale (FPT) *		
Dans la Fonction Publique d'État (FPE) *		
Dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH) *		
SITUATION ADMINISTRATIVE	Grade détenu *	Échelon atteint *
AU 01/01/2025		
*Joindre impérativement le dernier arrêté (grade/échelon)		
Réservé au CDG		
Dossier arrivé au CDG Par courrier	AR Envoyé par co	urrier
Le Déposé à l'accueil	Le	•••••

### Acquis de l'expérience professionnelle retraçant le parcours et la motivation de l'agent

Ancienneté de service dans la Fonction Publique en qualité de FONCTIONNAIRE (FPT-FPE-FPH)

Lister les différents grades depuis l'entrée dans la Fonction Publique <u>en qualité de stagiaire</u> (FPT/FPE/FPH) en précisant <u>le mode d'accès</u> (direct, concours, promotion interne, avancement de grade, détachement, intégration) la date et la quotité horaire

Fonction Publique (FPT-FPE-FPH)	Grade Joindre impérativement les arrêtés	Mode d'accès	Dates	Quotité horaire (si à TNC)
			Du ou	
			Du au	•••••
			Du au	
			22	
TOTAL ancienneté en qualité de fonctionnaire au 01/01/ 2025				

2 Lister les <u>périodes de congé parental</u> en précisant les dates et la durée totale pour chacune des périodes

2 A Périodes effectives de Congé parental (CP) Joindre impérativement les arrêtés (FPT-FPE-FPH)	<b>2</b> B Pour chaque période de congé parental (CP)  Calculer la durée à déduire suivant règlementation en vigueur	
Du       au         Du       au	Congé parental accordé <u>avant</u> le 01/04/2012 : 100 % à déduire, renouvellements accordés après le 01/10/2012 50 % à déduire.  Congé parental débuté <u>entre</u> le 01/04/2012 et le 30/09/2012 : déduire les 6 premiers mois puis conserver à 100 % les 6 mois suivants et déduire 50 % sur les périodes suivantes.  Congé parental débuté <u>après</u> le 1 <sup>er</sup> octobre 2012 : ne pas déduire la première année puis déduire 50 % sur les périodes suivantes.  Congé parental débuté <u>après</u> le 08/08/2019 : ne pas déduire les 5 premières années.	=
Pour le calcul des critères en page 3		Pour calcul des conditions statutaires p.3

**3** Lister les différentes **positions statutaires** et <u>périodes n'ayant pas donné lieu à rémunération</u> (FPT/FPE/FPH) en précisant les dates et les durées pour chacune des périodes (*disponibilité*, *exclusion temporaire*...):

Disponibilité, exclusion temporaire  Joindre impérativement les arrêtés (FPT-FPE-FPH)	Dates	Total à déc	duire
	Du au		
T	OTAL <b>3</b>		
OUI <u>État récapitulatif</u> à <mark>remplir obligat</mark> ET  Joindre impérativement et exclusi	ONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC oirement par l'autorité territoriale (ANN vement : les contrats, les arrêtés, les att	IEXE 1) estations ou	H)
OUI  État récapitulatif à remplir obligat  ET  Joindre impérativement et exclusi certificats de travail indiquant les période d'emploi  Attention : - les contrats TUC (Tra - pour les CDI ajouter attestation, certifica	ONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC	estations ou ité pour chaque s en compte : exclusivement	H)
Joindre impérativement et exclusi certificats de travail indiquant les période d'emploi Attention : - les contrats TUC (Tra - pour les CDI ajouter attestation, certifica	oirement par l'autorité territoriale (ANN vement : les contrats, les arrêtés, les att dates précises de début et de fin d'activique vaux d'Utilité Collective) ne sont pas pri un justificatif précisant la fin de contrat	estations ou ité pour chaque se en compte : exclusivement e	H)
OUI  État récapitulatif à remplir obligat  ET  Joindre impérativement et exclusi certificats de travail indiquant les période d'emploi  Attention : - les contrats TUC (Tra - pour les CDI ajouter attestation, certification  OTAL (ANNEXE 1)  OTAL (ANNEXE 1)	oirement par l'autorité territoriale (ANN vement : les contrats, les arrêtés, les atte dates précises de début et de fin d'activité avaux d'Utilité Collective) ne sont pas pri un justificatif précisant la fin de contrat at de travail ou dernier bulletin de salaire de un dernier de l'étable au 1° janvier de l'année de l'étable	estations ou ité pour chaque s en compte : exclusivement	NON
OUI  État récapitulatif à remplir obligat  ET  Joindre impérativement et exclusi certificats de travail indiquant les période d'emploi  Attention : - les contrats TUC (Tra - pour les CDI ajouter attestation, certificate  OTAL (ANNEXE 1)  OTAL (ANNEXE 1)  es conditions statutaires s'apprécient c'aptitude (art. 21 décret n° 2013-593 du 05/0	oirement par l'autorité territoriale (ANN vement : les contrats, les arrêtés, les atte dates précises de début et de fin d'activité avaux d'Utilité Collective) ne sont pas pri un justificatif précisant la fin de contrat et de travail ou dernier bulletin de salaire de un dernier de l'étable 7/2013) soit au 01/01/2025	estations ou ité pour chaque s en compte : exclusivement	NON
Joindre impérativement et exclusi certificats de travail indiquant les période d'emploi  Attention : - les contrats TUC (Tra-pour les CDI ajouter attestation, certification)  OTAL (ANNEXE 1)  es conditions statutaires s'apprécient d'aptitude (art. 21 décret n° 2013-593 du 05/0 our être proposé, l'agent doit remplir le	oirement par l'autorité territoriale (ANN vement : les contrats, les arrêtés, les atte dates précises de début et de fin d'activité avaux d'Utilité Collective) ne sont pas pri un justificatif précisant la fin de contrat et de travail ou dernier bulletin de salaire de un dernier de l'étable 7/2013) soit au 01/01/2025	estations ou ité pour chaque s en compte : exclusivement	NON
Joindre impérativement et exclusi certificats de travail indiquant les période d'emploi Attention : - les contrats TUC (Tra-pour les CDI ajouter attestation, certification)  OTAL (ANNEXE 1)  es conditions statutaires s'apprécient d'aptitude (art. 21 décret n° 2013-593 du 05/0 our être proposé, l'agent doit remplir le ROMOTION INTERNE AU CHOIX	oirement par l'autorité territoriale (ANN vement : les contrats, les arrêtés, les atte dates précises de début et de fin d'activité avaux d'Utilité Collective) ne sont pas pri un justificatif précisant la fin de contrat et de travail ou dernier bulletin de salaire de travail ou dernier bulletin de salaire que 1° janvier de l'année de l'étable 7/2013) soit au 01/01/2025 es conditions suivantes	estations ou ité pour chaque s en compte : exclusivement	NON
OUI  État récapitulatif à remplir obligat  ET  Joindre impérativement et exclusi certificats de travail indiquant les période d'emploi  Attention : - les contrats TUC (Tra - pour les CDI ajouter attestation, certifica	oirement par l'autorité territoriale (ANN vement : les contrats, les arrêtés, les atte dates précises de début et de fin d'activité avaux d'Utilité Collective) ne sont pas pri un justificatif précisant la fin de contrat et de travail ou dernier bulletin de salaire de travail ou dernier bulletin de salaire (7/2013) soit au 01/01/2025 es conditions suivantes	estations ou ité pour chaque se en compte : exclusivement e	NON

Ancienneté en qualité d'agent public au 01/01/2025 (à reporter dans le tableau des critères page 8) :

Si pas de congé parental ou  $2 \text{ A} < \text{à 5 ans} = 0 + 4 - 3 = \dots$ Si durée congé parental  $2 \text{ A} \ge \text{à 5 ans} = 0 - (2 \text{ A} - 5 \text{ ans}) + 4 - 3 = \dots$ 

NON \_\_\_

**Conditions remplies** 

OUI 🗌

BONUS : expérience professionnelle pour certaines missi	ions secondaires en qualité d'agent public
Missions secondaires exercées par le fonc Joindre impérativement les attestat	
Tuteur de stage	Maître d'apprentissage  Jury de concours
Expérience professionnelle dans le SECTEUR PRIVÉ	
(salarié, libéral, contrat aidé, contrat associatif, de la libéral de la	contrat d'apprentissage)  'autorité territoriale (ANNEXE 2)  ontrats, les attestations ou certificats de de fin d'activité pour chaque période  Collective) ne sont pas pris en compte cisant la fin de contrat : exclusivement
BONUS engagement citoyen : activités bénévoles ou de du travail dans les conditions énoncées à l'article D5151-	
Préciser l'activité exercée de bénévolat ou de volontariat	Du
	Uniquement pour les activités de bénévolat associatif: attestation ci-jointe (ANNEXE 4) à faire remplir, signer et tamponner obligatoirement par l'association et à joindre impérativement au dossier Le bénévole doit siéger ou avoir siégé dans l'organe d'administration ou de direction de l'association ou participer à l'encadrement d'autres bénévoles pendant 200 heures sur une année civile

### Promotion interne au choix d'attaché (pour les agents de catégorie A) 2025

		OUI	Date	NON
Mode d'accès au cadre d'emplois actuel par concours Joindre impérativement l'arrêté de nomination correspondant				
Le fonctionnaire a-t-il déjà bénéficié d'une promotion interne au cours de sa carrière ?  Joindre impérativement l'arrêté de nomination correspondant				
avec exame	nnaire a-t-il bénéficié d'une promotion interne en professionnel depuis plus de 10 ans ? rativement l'arrêté de nomination correspondant			
Le fonctionnaire a-t-il été déclaré admissible au concours d'attaché (obtention de l'écrit) depuis moins de 5 ans ?  Joindre impérativement attestation d'admissibilité ou courrier de convocation aux épreuves orales ou relevé de notes				
Later des tous	DIPLÔME OBTENU LE PL			de é de cestes
Joinare imp	pérativement la <b>copie du diplôme le plus élevé</b> ou at Pour les diplômes étrangers, fournir obligatoirement			eieve de notes
Niveau 6 et plus (Licence, Maîtrise, Master, doctorat)  Niveau 4 et 5 (BAC, BTS, DEUST, DUT)  Niveau 3 (CAP/BEP)			NON	
PRÉPAR	ATION AUX CONCOURS ET EXAMENS (suiv	ie et terminée	depuis moins de 5 ans a	u 01/01/2025)
Préparation au concours d'attaché  Joindre impérativement l'attestation de formation au concours  OUI  Du			NON	

## FORMATION STATUTAIRE OBLIGATOIRE ENTRE LE 01/01/2020 et le 01/01/2025 2 jours obligatoires avec attestation ou dispense CNEPT (1 journée = 6 heures)

Par dérog	Par dérogation, cette obligation peut être satisfaite jusqu'à l'inscription sur la liste d'aptitude			
Les	s agents qui ne sont pas à jo ne pourron	0	ons de formation de pr ir la liste d'aptitude	ofessionnalisation
	<u>Indiquer</u>	<u>Indiquer</u>	<u>Intitulé de la fo</u>	ormation réalisée
professionna (hors	ijours obligatoires de formation de lisation tout au long de la carrière formations d'intégration) érativement les attestations ou	Le temps de formation effectué Le temps de formation doit	Préciser : - attestation CNFPT  Ou  dispense CNEPT	
•	nses délivrées par le CNFPT	figurer sur l'attestation et sur la dispense du CNFPT		
	au au			
	y compris Formations s	CNFPT et Hors C yndicales, colloq	NFPT	onférences
	and the second s		l'organisme de formation	3)
<u></u>	Pour ces 9 jours	de formation, les at	testations de formation eront pas prises en con	
<u>Pér</u>	iodes de formation	<u>Indiquer</u>	Préciser pour chaque	Cocher la case si
(hors f	formations d'intégration)	Nombre d'heures ou de jours effectués	<u>formation</u>	formation non réalisée suite à son annulation
Joindre impérative		Le temps de formation doit	soit - CNFPT soit - dispense CNFPT	par l'organisme formateur
	ou les dispenses délivrées par le CNFPT de formation fournies par les autres formation	figurer sur les attestations de formation et sur les dispenses du CNFPT	soit - Autre organisme	- Le temps de formation doit obligatoirement figurer sur l'attestation
Du	au			
	au			
	au au			
Du	au			
	au			
	au			
	au			
TOTAL (9 jours maximum) + 2 jours statutaires obligatoires = jours pris en compte (page 8)				
AGENT EN I	DÉCHARGE D'ACTIVITE DE S (de 70 %	ERVICE OU MIS A DI à 100 % d'un servic		ANISATION SYNDICALE
OUI	Si <b>oui évaluer</b> les acquis de de l'activité syndicale <b>sur 20</b> Joindre impérativement au choix  Copie du compte-rend	) points maximum ( : du de l'entretien an	tableau des critères pa nuel d'accompagneme	ge 8) NON

### Valeur professionnelle de l'agent Position hiérarchique de l'agent Cocher <u>une seule case</u> et joindre impérativement l'<u>organigramme</u> (avec <u>nom de l'agent</u> proposé) Responsabilité d'une collectivité, d'un établissement public ou assimilé Mission d'expertise ou encadrement d'une équipe ou responsabilité d'un service Aide à la décision Sans objet Ordre de priorité du dossier de l'agent Ordre de priorité du dossier..... Nombre de dossiers proposés..... Pour le grade d'attaché si plusieurs dossiers proposés pour le grade d'attaché Nombre de présentations du dossier du fonctionnaire remplissant les conditions statutaires pour l'accès au grade d'attaché (dossier conforme) Pour chaque année de présentation, joindre impérativement le courrier du CDG indiquant que l'agent n'a pas été retenu 1ère année : dossier présenté en 2025 non comptabilisé: 0 point 2<sup>ème</sup> année : dossier présenté en ..... (conditions statutaires remplies et dossier conforme) 1 point 3<sup>ème</sup> année : dossier présenté en ..... (conditions statutaires remplies et dossier conforme) 1 point 4<sup>ème</sup> année : dossier présenté en (conditions statutaires remplies et dossier conforme) 1 point ..... 5<sup>ème</sup> année : dossier présenté en (conditions statutaires remplies et dossier conforme) 1 point Aptitude à occuper des responsabilités d'un niveau plus élevé OUI NON COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL joindre copie compte-rendu 2024 Ne concerne pas les agents en décharge d'activité de service ou mis à disposition d'une organisation syndicale (de 70 % à 100 % d'un service à temps plein) Points attribués **Compétences** 5 points maximum Pour chaque compétence Résultats professionnels et réalisation des objectifs Compétences professionnelles et techniques Compétences relationnelles

TOTAL à reporter page 9 .....

Capacités d'encadrement ou d'expertise



### CRITÈRES APPLIQUÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE

(Lignes directrices de gestion des 27/05/2021 et 27/11/2024)

Une même collectivité ne peut pas bénéficier de plus de 50 % des postes dégagés

Acquis de l'expérience professionnelle retraçant le parcours et la motivation de l'agent			
CRITÈRES	MODALITÉ DE PRISE EN COMPTE	COTATION	POINTS ACQUIS
Ancienneté en qualité d'agent public (années en qualité de fonctionnaire et de contractuel de droit public avec prise en compte des périodes de congé parental dans la limite de 5 ans)	<ul> <li>Moins de 15 ans.</li> <li>De 15 à 25 ans.</li> <li>De plus de 25 ans à 30 ans.</li> <li>Plus de 30 ans.</li> </ul>	5 points 10 points 15 points 20 points	
Bonus : reconnaissance de l'expérience professionnelle pour certaines missions secondaires	<ul> <li>Tuteur de stage, maître d'apprentissage</li> <li>Formateur dans la FP ou jury de concours</li> <li>Mandat syndical</li> </ul>	1 point 1 point 1 point	
Expérience professionnelle dans le secteur privé (salarié, libéral, contrats aidés, associatif, contrat d'apprentissage	<ul> <li>Moins de 5 ans.</li> <li>De 5 à 15 ans.</li> <li>Plus de 15 ans.</li> </ul>	1 point 2 points 5 points	
Bonus engagement citoyen: activités bénévoles ou de volontariat listées à l'article L. 5151-9 du code du travail dans les conditions énoncées à l'article D5151-14 du code du travail (en annexe: attestation sur l'honneur à faire compléter par l'agent et attestation à faire compléter par l'association)	■ Si une activité exercée	1 point maximum	
Promotion interne	<ul> <li>Aucune promotion interne</li> <li>Promotion interne avec examen professionnel (depuis plus de 10 ans)</li> </ul>	5 points 2 points	
Mode d'accès dans le cadre d'emplois actuel	■ Par concours	<b>5</b> points	
Admissibilité au concours d'attaché	■ Admissibilité depuis moins de 5 ans	5 points	
Dernier grade du cadre d'emplois	■ Dernier grade du cadre d'emplois	5 points	
Diplômes	<ul> <li>Niveau 6 et plus (Licence, Maîtrise, Master, doctorat).</li> <li>Niveau 4 et 5 (BAC, BTS, DEUST, DUT)</li> <li>Niveau 3 (CAP /BEP)</li> </ul>	3 points 2 points 1 point	
Sur les 5 dernières années et en qualité d'agent public : suivi d'une formation professionnelle tout au long de la carrière (hormis les formations d'intégration) ou inscription à une formation n'ayant pu être réalisée du fait de son annulation par l'organisme de formation	<ul> <li>4 jours de formation</li></ul>	2 points 3 points 4 points	
Préparation au concours d'attaché	■ Formation suivie et terminée depuis moins de 5 ans	2 points	
Acquis de l'expérience professionnelle y compris ceux résultant de l'activité syndicale	Concerne uniquement les agents en décharge d'activité de service ou mis à disposition d'une organisation syndicale (de 70 % à 100 % d'un service à temps plein).	20 points maximum	

Val	eur professionnelle de l'agent		
CRITÈRES	MODALITÉ DE PRISE EN COMPTE	COTATION	POINTS ACQUIS
Position hiérarchique	<ul> <li>Responsabilité d'une collectivité, d'un établissement public ou assimilé</li> <li>Mission d'expertise ou encadrement d'une équipe ou responsabilité d'un service</li> <li>Aide à la décision</li> <li>Sans objet</li> </ul>	6 points 4 points 2 points 0 point	
Ordre de priorité	■ Un seul agent proposé.  ■ Si plusieurs agents proposés  - 1 <sup>er</sup> agent.  - 2 <sup>e</sup> agent.  - 3 <sup>e</sup> agent.  - au-delà de 3 agents proposés.	5 points 5 points 3 points 1 point 0 point	
Nombre de présentations du dossier du fonctionnaire remplissant les conditions statutaires pour l'accès au grade d'attaché (dossier conforme)	■ A compter de la 2ème année de présentation du dossier (l'année 2025 n'est pas comptabilisée)	1 point par an dans la limite de 4 points	
Aptitude à occuper des responsabilités d'un niveau plus élevé	■ Oui	5 points 0 point	
Compte-rendu de l'entretien professionnel	Ne concerne pas les agents en décharge d'activité de service ou mis à disposition d'une organisation syndicale (de 70 % à 100 % d'un service à temps plein		Reporter les points attribués p. 7
Résultats professionnels et réalisation des objectifs		De 0 à 5 points	
Compétences professionnelles et techniques		De <b>0</b> à <b>5</b> points	
Qualités relationnelles		De 0 à 5 points	
Capacités d'encadrement ou d'expertise		De 0 à 5 points	
	Reporter le total des 4 compétences (page 7) (20 points maximum)		

TOTAL des points acquis par l'agent	

**Fait à** ....../..../2025

Cachet et Signature de(s) l'Autorité(s) Territoriale(s)



#### **DOSSIER DE PROMOTION INTERNE**

Attaché territorial (pour les agents de catégorie A)

### RAPPEL DES PIÈCES À FOURNIR

### Cocher les cases des pièces fournies

Page 1
☐ Arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion (LDG) au sein de la collectivité (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 les décisions individuelles en matière d'avancement de grade et de promotion interne doivent être établies au regard des LDG établies dans chaque collectivité et établissement public)
☐ Arrêté de nomination stagiaire dans la Fonction Publique (Territoriale - d'État - Hospitalière)
☐ Arrêtés relatifs à la situation administrative de l'agent au 1 <sup>er</sup> janvier 2025 (grade/échelon/fonctions)
Pages 2 et 3
☐ Arrêtés de nomination dans les différents grades depuis l'entrée dans la Fonction Publique (stagiaire) (accès direct, concours, promotion interne, avancement de grade, détachement, intégration)
☐ Justificatifs relatifs à nomination après concours, examen professionnel ou promotion interne si ces informations ne sont pas mentionnées dans l'arrêté de nomination (listes d'aptitude, attestations de réussite, courriers)
☐ Arrêtés relatifs aux positions statutaires et/ou périodes n'ayant pas donné lieu à rémunération dont l'agent a bénéficié au cours de sa carrière (congé parental, disponibilité, détachement)
☐ Si l'agent est intercommunal : fournir un récapitulatif des grades, modes d'accès, quotités horaires, positions statutaires au sein de chaque collectivité « employeur » depuis la nomination jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2025 (joindre les arrêtés correspondants)
État récapitulatif des services en qualité de contractuel de droit public complété et signé par l'autorité territoriale avec les justificatifs indiquant les dates précises de début et de fin d'activité (arrêté, contrat de travail, attestation ou certificat de travail) et pour les CDI fournir aussi un justificatif précisant la fin de contrat (attestation, certificat de travail ou dernier bulletin de salaire). [Ancienneté en qualité de contractuel de droit public] ANNEXE 1
ATTENTION Les relevés de carrière ne sont pas acceptés
Pages 4
☐ Contrat(s), attestation(s), arrêté(s) pour justifier des missions secondaires en qualité d'agent public
État récapitulatif des périodes travaillées dans le secteur privé, complété et signé par l'autorité territoriale avec exclusivement les contrats, les attestations ou certificats employeurs indiquant les dates précises de début et de fin d'activité et pour les CDI fournir un justificatif précisant la fin de contrat (attestation, certificat de travail ou dernier bulletin de salaire)  [Expérience professionnelle dans le secteur privé : salarié, libéral, contrats aidés, associatif, contrat

**ATTENTION** Les relevés de carrière ne sont pas acceptés

d'apprentissage] ANNEXE 2

#### **DOSSIER DE PROMOTION INTERNE**

Attaché territorial (pour les agents de catégorie A)

RAPPEL DES PIÈCES À FOURNIR (suite)

### Cocher les cases des pièces fournies

Da 4 ( - */ )
Pages 4 (suite)
☐ Attestation sur l'honneur complétée et signée par l'agent pour justifier un engagement citoyen : activités de bénévolat ou de volontariat (listées à l'article L. 5151-9 du code du travail) ANNEXE 3
Attestation complétée et signée par l'association avec obligatoirement le cachet de l'association lorsque l'agent bénévole siège dans l'organe d'administration ou de direction ou participe à l'encadrement d'autres bénévoles ANNEXE 4
Pages 5
☐ Justificatif d'admissibilité au concours d'attaché
☐ Copie du <u>diplôme le plus élevé</u> . Pour les <u>diplômes étrangers</u> , fournir obligatoirement une <u>attestation de</u> comparabilité
☐ Justificatif de préparation au concours d'attaché
Pages 6
<ul> <li>□ Attestations de formation (11 jours maximum):         <ul> <li>2 jours statutaires obligatoires effectués auprès du CNFPT ou validés par le CNFPT</li> <li>9 jours maximum pour les formations prises en compte, effectuées auprès du CNFPT ou hors CNFPT y compris formations syndicales, colloques, séminaires, conférences. Les justificatifs du centre de formation doivent mentionner que les formations ont été réalisées intégralement ou annulées par l'organisme de formation.</li></ul></li></ul>
Pages 7
☐ Organigramme de la collectivité (avec nom de l'agent proposé)
<ul> <li>Courrier du CDG pour chaque année de proposition de l'agent au titre de la promotion interne d'attaché :</li> <li>dossier de proposition conforme, conditions remplies mais agent non inscrit</li> <li>dossier de proposition établi par la collectivité mais pas de promotion interne ouverte par le CDG faute d'avoir pu dégager des postes après application des quotas</li> </ul>
Compte-rendu de l'entretien professionnel de l'année 2024 obligatoire ou justifier par écrit l'absence

d'entretien professionnel 2024 en joignant le compte-rendu de l'entretien professionnel 2023

## ÉTAT RÉCAPITULATIF DES SERVICES EN QUALITÉ D'AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC (ANNEXE 1)

Au regard des justificatifs fournis par l'agent
Pris en compte exclusivement : arrêtés – contrats – attestations ou certificats employeurs
indiquant les dates de début et de fin pour chaque période d'emploi.
Pour les CDI ajouter un justificatif précisant la fin de contrat
(exclusivement attestation, certificat de travail ou dernier bulletin de salaire)

Je soussigné(e)

[Nom / Prénom].						
[Fonction occupée au sein o	[Fonction occupée au sein de la collectivité : Président ou Maire]					
		•				
	Nom / Prénom du fonctionnaire p					
	é d'agent contractuel de droit ploi en qualité d'agent de droit pri					
Nom de l'établissement (préciser FPT-FPE-FPH)	Dates d'emploi	Justificatifs fournis  Attention: seules les périodes attestées par justificatif précisant les dates de début et de fin d'emploi sont prises en compte  Les relevés de carrière ne sont pas pris en compte	Total période (années-mois-jours)			
	Du au					
	Du au					
	Du au					
	Du au					
	Du au					
	Du au					
	Du au					

### ÉTAT RÉCAPITULATIF DES SERVICES EN QUALITÉ D'AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC (ANNEXE 1 suite)

Au regard des justificatifs fournis par l'agent
Pris en compte exclusivement : arrêtés – contrats – attestations ou certificats employeurs
indiquant les dates de début et de fin pour chaque période d'emploi.
Pour les CDI ajouter un justificatif précisant la fin de contrat
(exclusivement attestation, certificat de travail ou dernier bulletin de salaire)

Nom de l'établissement (préciser FPT-FPE-FPH)	Dates d'emploi	Justificatifs fournis  Attention: seules les périodes attestées par justificatif précisant les dates de début et de fin d'emploi sont prises en compte  Les relevés de carrière ne sont pas pris en compte	Total période (années-mois-jours)
	Du au		
TOTAL (à reporter au 4 d	u dossier)		

Fait pour servir et valoir ce que de droit.		
	Le	202

Signature et cachet de la collectivité

## ÉTAT RÉCAPITULATIF EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DANS LE SECTEUR PRIVÉ (ANNEXE 2)

Au regard des justificatifs fournis par l'agent

Pris en compte exclusivement : contrats – attestations ou certificats employeurs indiquant les dates de début et de fin pour chaque période d'emploi.

Pour les CDI ajouter un justificatif précisant la fin de contrat (exclusivement attestation, certificat de travail ou dernier bulletin de salaire)

Je soussigné(e),

[Nom / Prénom].						
[Fonction occupée au sein de	e la collectivité : Président ou Ma	ire]				
	certifie que M. ou Mme [Nom / Prénom du fonctionnaire proposé]					
	ecteur privé au cours des pério d'emploi en qualité d'agent de dro		ites dans ce tableau			
Emploi occupé (salarié/libéral/contrat aidé/contrat associatif/contrat d'apprentissage)	Dates d'emploi	Justificatifs fournis  Attention: seules les périodes attestées par justificatif précisant les dates de début et de fin d'emploi sont prises en compte  Les relevés de carrière ne sont pas pris en compte	Total période (années-mois-jours)			
	Du au					
	Du au					
	Du au					
	Du au					
	Du au					
	Du au					
	Du au					

## ÉTAT RÉCAPITULATIF EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DANS LE SECTEUR PRIVÉ (ANNEXE 2 suite)

Au regard des justificatifs fournis par l'agent

Pris en compte exclusivement : contrats – attestations ou certificats employeurs indiquant les dates de début et de fin pour chaque période d'emploi.

Pour les CDI ajouter un justificatif précisant la fin de contrat (exclusivement attestation, certificat de travail ou dernier bulletin de salaire)

Emploi occupé (salarié/libéral/contrat aidé/contrat associatif/contrat d'apprentissage)	Dates d'emploi	Justificatifs fournis  Attention: seules les périodes attestées par justificatif précisant les dates de début et de fin d'emploi sont prises en compte  Les relevés de carrière ne sont pas pris en compte	Total période (années-mois-jours)
	Du au		
TOTAL (à reporter en page	4 du dossier)		

Fait pour servir et valoir ce que de droit.	
	Le 2025
	Signature et cachet de la collectivité

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR Engagement citoyen (ANNEXE 3)

Je so	oussigné(e)
[Nom	/ Prénom].
[Grad	e]
[Colle	ctivité ]
	te sur l'honneur que j'exerce une activité bénévole ou de volontariat listée à l'article L. 5151-9 ode du travail dans les conditions énoncées à l'article D5151-14 du code du travail :
	Service civique (six mois continus sur l'année civile écoulée et sur l'année précédente) [article L. 120-1 du code du service national]
	Réserve militaire opérationnelle (durée d'activités accomplies de quatre-vingt-dix jours sur l'année civile écoulée) [article L. 4211-1 du code de la défense]
	Réserve citoyenne de défense et de sécurité (durée d'engagement de cinq ans) [2° et 3° de l'article L. 411-7 du code de la sécurité intérieure]
	Réserve communale de sécurité civile (durée d'engagement de cinq ans) [article 1er de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté]
	Réserve sanitaire (durée d'emploi de trente jours sur l'année civile écoulée) [article L. 3132-1 du code de la santé publique]
	Activités de bénévolat associatif (durée de 200 heures réalisées dans une ou plusieurs associations sur l'année civile écoulée, dont au moins 100 heures dans une même association).  Le bénévole siège dans l'organe d'administration ou de direction de l'association ou participe à l'encadrement d'autres bénévoles  [association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée depuis trois ans au moins]
	Aide apportée à une personne en situation de handicap ou à une personne âgée en perte d'autonomie (personne âgée de soixante-cinq ans privée de ressources suffisantes ou personnes âgée de plus de soixante ans reconnue inapte au travail) [article L. 113-1 du code de l'action sociale et des familles]
	Activité de sapeur-pompier volontaire (signature d'un engagement de cinq ans)  [articles L. 723-3 à L. 726-20 du code de la sécurité intérieure et loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au dévelonnement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers]

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR Engagement citoyen (ANNEXE 3 suite)

Réserve citoyenne de l'éducation nationale (durée d'engagement continue ayant donné lieu à au moins 25 interventions appréciée sur l'année civile écoulée et l'année précédente)
Réserve de la police nationale (durée d'engagement continue de trois ans ayant donné lieu à 75 vacations par an)
Réserve citoyenne de la police nationale (durée d'engagement continue de trois ans d'engagement ayant donné lieu à 350 heures par an)
Réserve civique et ses réserves thématiques mentionnées à l'article 1 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 (durée d'activité annuelle d'au moins 24 heures appréciée sur l'année civile écoulée et la précédente)
Fait pour servir et valoir ce que de droit.
Le 2025
[Nom / Prénom]
Signature

#### **ATTESTATION**

## Engagement citoyen (activités de bénévolat associatif) (ANNEXE 4)

Je soussigné(e)		
[Nom / Prénom]		
		on : Président ou secrétaire]
de [Nom de l'association rég		déclarée le r juillet 1901]
Atteste sur l'honneur q	ue M[Civilité]	[Nom / Prénom du bénévole]
exerce (ou a exercé) une	activité bénévole	au sein de l'association
[Nom de l'association]		
•		heures du au
		nnée civile : 200 heures réalisées dans une ou plusieurs ns une même association]
Je certifie que le bénév participe à l'encadreme	•	organe d'administration ou de direction de l'association ou
Fait pour servir e	et valoir ce que d	de droit.
	·	
	[Nom / Prénc	Le
		Signature et cachet de l'association







Adresse collectivité à compléter	
Par l'employeur	

### Accusé de réception

### PROPOSITION DE PROMOTION INTERNE AU GRADE D'ATTACHÉ (pour les agents de catégorie A)

Le Centre de Gestion de la Haute-Garonne	atteste	avoir	reçu l	le dossier	de	proposition	en	vue	de
l'inscription sur la liste d'aptitude de :									

Nom et Prénom du fonctionnaire	( <u>à renseigne</u>	<u>er</u> ) :
	Par l'employeur	r

Dossier reçu au CDG le :

Le secrétariat de la promotion interne vous tiendra informé de la suite donnée à ce dossier.